



PREVOYANCE EADS: IPECA REGIME DE BASE

Le + syndical

Les commissions de gestion qui se sont tenues en fin d'année ont permis de faire le point sur les régimes de prévoyance EADS de base gérés paritairement et de prendre les décisions suivantes :

Prévoyance (risque décès, incapacité, invalidité):
HAUSSE DES PRESTATIONS

La situation du risque Décès appréciée sur les 5 dernières années est stable pour les Cadres et les non cadres Forfaités/non Forfaités. Le nombre de décès constaté est globalement en baisse sur la période.

Les arrêts de travail (supérieurs à 75 jours consécutifs, ouvrant droit aux prestations complémentaires), sont par contre en augmentation sur 5 ans, touchant davantage les Cadres et les non cadres Forfaités.

Ces résultats permettent, SANS AUGMENTATION DE COTISATION, de faire évoluer le régime des Non Cadres non forfaités:

- Pour l'incapacité, la garantie était de 70% pour une personne seule et 75% lorsque charge de famille.

Elle passe à 75%, quelle que soit la composition familiale.

- Pour l'invalidité, la garantie était de 70% quelle que soit la situation de famille. **Elle passe à 75%.**

Vous pouvez compter sur vos représentants CFE-CGC pour continuer à augmenter ces prestations dans la durée pour les amener au même niveau que les non cadres forfaités et cadres.

Frais de santé :
**PAS D'AUGMENTATION DU
RÉGIME DE BASE**

- **La situation se dégrade, en raison principalement des différentes taxes gouvernementales et désengagements successifs de la Sécurité Sociale** (entre autre augmentation de la taxe sur les conventions d'assurances de 3,5% à 7%!). **Le régime « frais de santé » devient donc mécaniquement déficitaire.**
- Les réserves (excédents) mises en place ces dernières années permettent d'amortir ces résultats. **Aussi les cotisations de base n'augmenteront pas en 2012 et 2013.**
-

Les commissions paritaires (Direction EADS/ Organisations syndicales) ont pu prendre cette décision grâce à une gestion saine, prudente et rigoureuse des différents régimes. Ceci permet, en ces temps de remise en cause tous azimuts des prestations sociales, **de préserver un bon niveau de couverture sociale SANS AUGMENTATION DE COTISATION !**

Toutefois, les réserves engrangées ne sont pas infinies et les questions sur l'équilibre des régimes santé restent posées à partir de 2014, voir avant, si les désengagements de la sécurité sociale ou la mise en place de taxes complémentaires venaient à s'accélérer.

Une grande majorité d'institutions de prévoyance et de mutuelles répercuteront dès début 2012 à leurs assurés une hausse de cotisations. C'est le cas des options complémentaires de la gamme IPECA Confort gérées en direct par l'institution. Ce n'est pas le cas du régime de base EADS géré paritairement avec vos représentants CFE-CGC.